



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Tél : 01 57 02 63 22
Mél : benjamin.leleu@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions du jury académique du 30 juin 2023 ;

Arrête

Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurant en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1^{er} septembre 2023, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 3 juillet 2023

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


David BERAHA

Jury académique des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires - session de juin 2023

Maitres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat accédant à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Secteur	Année du concours
Monsieur	SIMON	CLERGEOT	CLERGEOT	PRIVE	2022
MADAME	NINON	GUYOT	GUYOT	PRIVE	2022
Monsieur	GREGORY	HANOUT	HANOUT	PRIVE	2022
Monsieur	JOFFREY	QUERE	QUERE	PRIVE	2022
Monsieur	ROMAIN	RASTEL	RASTEL	PRIVE	2022
MADAME	LENA	TAMISIER	TAMISIER	PRIVE	2022
Monsieur	YOAN	VERNET	VERNET	PRIVE	2022
Monsieur	THIBAUD	VION	VION	PRIVE	2022